



## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 23-950

**AVIS EST DONNÉ** par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière adjointe à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

- 1- Lors de la séance extraordinaire du 13 juin 2023, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 23-950** intitulé « modifiant le plan d'urbanisme 04-626 ».
  - Le premier but du présent règlement est de modifier le plan d'affectation des sols du plan d'urbanisme 04-626 afin créer une nouvelle zone d'affectation du sol résidentielle de moyenne à forte densité à même une partie de la zone résidentielle faible densité qui inclura les lot 4 326 432 et 4 326 433 du cadastre révisé du Québec.
  - Le second but du présent règlement est de modifier le plan d'affectation des sols du plan d'urbanisme 04-626 afin d'inclure une petite partie du lot 6 194 250 du cadastre révisé du Québec qui est en zone à dominance commerciale au plan d'affectation des sols du plan d'urbanisme pour l'inclure avec la zone à dominance résidentielle faible densité située du côté Est.
- 2 La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 20 juillet 2023.
- 3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 21 juillet 2023.

  
Andréanne Tousignant  
Greffière Adjointe